

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2014

BIODIVERSITÉ - (N° 1847)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD529 (Rect)

présenté par

Mme Allain, Mme Abeille, M. Baupin et M. François-Michel Lambert

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 4, après le mot :

" geodiversité ",

Insérer le signe et les mots :

", les sols ".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les sols représentent 25% de la biodiversité mondiale. Ils rendent les services écosystémiques nombreux et variés tels que le cycle naturel de l'air et de l'eau, les paysages, les fibres végétales, la fertilité des terres agricoles. Leur protection est une nécessité absolue : leur qualité de patrimoine commun de la nation peut leur conférer un statut particulier permettant des activités humaines de haute qualité environnement.